

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 12 mai à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, en mairie de Saint-Just Malmont, sous la présidence de Monsieur Denis THOUMY.

Date de la convocation : le 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 43

Nombre de pouvoirs : 4

Présents :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Michel RISPAL, Christine SANDRON, Daniel DURIEUX, Alain REOCREUX, DUFAURE DE CITRES Bruno (représentant Alain EVESQUE), Emmanuel SALGADO, Yves FRATTI, Denis LAIR, David CHAUDIER (représentant Patrick CHEVALIER), Frédéric GIRODET (représentant Christophe PIOT), Thomas FERREOL, Elisabeth ROYON

CC des Monts du Pilat : Christelle RICHET (représentant Didier PINOT), Julie PORTE, Jacqueline CHANSON, Bernard VILARS, Caroline BERGERE, Jean-Paul VALLOT (représentant Amélie BORNE), Damien ROQUIS, Danielle BLAISE, Jean-François SEAUVE, Josiane DURANTON MONCHALIN, Yoann PANCHEVRE, Sébastien LEGER, Norbert RIOCREUX, Christelle BROU, Nicolas JOURJON, Jean-Pierre BASTY, Denis THOUMY, Laetitia HERMET (représentant Wilfried DOUDAINE), Noël FRAISSE, Gérard LINOSSIER, Linda MATHEVET, Rémi ODOUARD (représentant Michel MONTEUX), Bruno ABINAL, Jean-Pierre ORIOL, Mikaël BLACHON, Bruno ROYER-FOUILLOUX, Delphine CHATELON (représentant Francis BERNE)

Haut Pays du Velay Communauté : CHAUDIER Daniel (représentant Jean-Michel POINAS), Christian RASCLE

Absents et ont donné pouvoir : Delphine MALAURE à Damien ROQUIS, Lucile KROLL à Mikaël BLACHON, Michel ROUX à Jean-Pierre ORIOL, Franck TROUILLET à Delphine CHATELON

Absents excusés :

CC Loire Semène :

CC des Monts du Pilat : Bernard VILLEMAGNE

Haut Pays du Velay Communauté :

Participaient également : Jean-Luc LANDON

Secrétaire de séance : Caroline BERGERE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2026_02_07

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYMPTTOM

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2021_03_01 du 23 juin 2021 relative à l'approbation de l'adhésion au SYMPTTOM et à la première modification des statuts portant l'élargissement de nouveaux membres au SYMPTTOM ;

VU les statuts du nouveaux SYMPTTOM transmis en Préfecture le 31 décembre 2021 et notamment son article n°8 relatif au mode de représentation des collectivités ;

VU la délibération n° 2022_02_02 du 16 mars 2022 relative à l'approbation des nouveaux statuts ;

VU la modification des statuts du SYMPTTOM transmis en Préfecture le 29 octobre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour le syndicat d'être représenté au sein du comité syndical du SYMPTTOM ;

Monsieur le Président expose :

Le SICTOM Velay Pilat a délégué la compétence « Traitement » au SYMPTTOM depuis le 1^{er} juin 2022. À ce titre, et conformément aux statuts de ce dernier, le Syndicat doit y être représenté par des délégués élus au sein du Comité Syndical.

À la suite du renouvellement de l'assemblée du SICTOM Velay Pilat et de l'installation du nouveau comité, il convient de procéder à la désignation des représentants au SYMPTTOM pour la durée du mandat.

Selon les dispositions statutaires du SYMPTTOM, le SICTOM Velay Pilat dispose de : **4 délégués titulaires** et de **4 délégués suppléants**. Les délégués suppléants ont vocation à siéger au Comité Syndical du SYMPTTOM avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

Monsieur le Président précise que l'élection a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour. *Le Comité Syndical peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée (Art. L. 2121-21 du CGCT).*


Les délégués décident à l'**UNANIMITE** de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité à désigner les délégués suivants :

4 DELEGUES TITULAIRES	4 DELEGUES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">- Denis THOUMY- Emmanuel SALGADO- Bernard BOURGIE- Jean-Michel POINAS	<ul style="list-style-type: none">- Gérard LINOSSIER- Bruno ROYER-FOUILLOUX- Daniel DURIEUX- Elisabeth ROYON

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme


Le Président, *route de l'Innovation*
Z.I. La Guesnasse - La Font du Loup
40240 ST JUST MALMONT